



## COMMISSION RELATIONS INTERNATIONALES

**JEUDI 22 SEPTEMBRE 2022 - SALLE 103 BAT. E16**

PRESENT.E.S : Isabelle Aabkari, Alexis Avdeeff, Marlène Belly, Andrzej Chankowski, Laurence Ellena, Philippe Grosos, Armelle Jacquemot, Eric Kocher-Marboeuf, Adelina Miranda, Claire Portal, Jean Louis Yengué

EXCUSE.E.S : Nelly Goutaudier, Amal Hachet, Christian Papinot, Cécile Voyer

INVITEE : Nathalie Guillemet

### AIDE COMPLEMENTAIRE A LA MOBILITE INTERNATIONALE

Ce point est avancé dans l'ordre du jour car il sera présidé par le directeur de l'UFR, Jean Louis Yengué, puisque l'assesseure, Armelle Jacquemot, a déposé une demande.

L'appel à l'Aide complémentaire à la mobilité internationale a été lancé le 8 juillet 2022 et s'est clos le 19 septembre 2022 à 17h.

Deux demandes ont été déposées par Emilie Kurdziel, enseignante-chercheuse du département d'Histoire et Armelle Jacquemot, enseignante-chercheuse du département d'Anthropologie. Ces demandes sont chacune d'un montant de 300€. Le budget disponible à ce jour permet d'accepter ces deux demandes (cf. Point budget). Les demandes ont été communiquées aux membres de la Commission avant la séance.

**La Commission accepte le financement des deux demandes à l'unanimité.**

## POINT CATALOGUE DE COURS

Le catalogue de cours ouverts aux étudiant.e.s en échange est finalisé. Il est téléchargeable et imprimable en ligne depuis les liens :

<https://sha.univ-poitiers.fr/relations-internationales/venir-etudier-a-poitiers-incoming-students/>

<https://www.calameo.com/read/00699702539440a7de035>

Les étudiant.e.s présent.e.s ce semestre ont pu choisir leurs cours depuis ce catalogue.

Toute demande de cours hors catalogue ne peut pas être acceptée.

Ce catalogue sera actualisé chaque année en janvier. Les enseignant.e.s devront faire remonter leurs éventuelles demandes de modification par le.la référent.e RI de leur département.

## POINT CARTES

Les cartes des destinations internationales s'adressent aux mobilités sortantes, tant étudiant.e.s de licence, master et doctorat, qu'enseignant.e.s et BIATSS.

- Cartes fixes : suite à la pénurie d'encre au printemps, leur impression a pris du retard mais devrait avoir lieu très prochainement avec un coût plus élevé que précédemment annoncé d'environ 500€ TTC
- Carte dynamique : elle est en ligne sur le site du service des RI :

<https://sha.univ-poitiers.fr/relations-internationales/>.

Elle peut être modifiée/améliorée sur simple demande.

## POINT BUDGET

Le budget Relations internationales alloué pour l'année 2022 est de 2 000€.

Le solde au 22/09/2022 est de 2 000€.

Les dépenses prévues sur la fin de l'exercice sont:

- Cartes fixes : 500€

- Pot d'accueil des étudiant.e.s Erasmus : 138,60€
- Pot d'accueil des étudiant.e.s « reste du monde » : estimé à 140€
- Aide complémentaire à la mobilité internationale : 600€
- Petits achats fonctionnement service RI : 200€

Le solde estimé en fin d'exercice à ce jour est de 421,40€.

## DISPOSITIF ERASMUS

Pour un bon fonctionnement du dispositif Erasmus pour les étudiant.e.s entrant.e.s à l'UFR SHA, il est nécessaire de bien distinguer et articuler, à chaque étape du processus, ce qui relève du Pôle RIED et des référent.e.s RI.

Une répartition des tâches administratives et pédagogiques à chaque étape du processus est proposée par l'assesseure.

Suite à des échanges, il est convenu d'ajouter qu'au cas où l'Etudiant.e Entrant.e suivrait des cours dans plusieurs formations, alors le.la référent.e RI de la discipline de formation de l'EE sera en charge de transmettre la fiche de vœu aux référent.e.s des départements des autres formations concernées.

**La Commission adopte la répartition des tâches administratives et pédagogiques proposée à l'unanimité (cf. tableau en annexe 1).**

Il est également décidé d'ajouter une note sur le catalogue de cours demandant aux EE des autres composantes de contacter le service RI si ils.elles souhaitent aussi suivre un ou plusieurs cours dans notre UFR.

Une seconde proposition est soumise à la Commission : « Plus de la moitié des cours choisis par les étudiant.e.s entrant.e.s relèvent de leur discipline de formation »

Après échanges, **la Commission adopte à l'unanimité : « 60% des cours choisis par les étudiant.e.s entrant.e.s relèvent de leur discipline de formation ».**

Le problème des EE n'ayant pas un niveau en français suffisamment élevé pour suivre les cours est soulevé par un référent.

L'UFR SHA a requis un niveau B1 en français dans toutes les conventions ERASMUS (valables jusqu'en 2027). Aucun test n'est demandé pour vérifier ce niveau.

Les étudiant.e.s ont la possibilité de s'inscrire à une semaine de cours intensif de français avec le Centre de Français Langue Etrangère. Cela a lieu avant la rentrée. Le coût est de 200€.

Le CFLE propose également 2h/semaine de cours du soir. Ces cours sont offerts par l'Université de Poitiers.

Les services RI des universités dont les étudiant.e.s ont très souvent un niveau insuffisant en français seront alertés sur ce problème.

Les étudiant.e.s sortant.e.s sont toujours averti.e.s du risque d'obtenir des mauvaises notes si ils.elles n'ont pas réellement le niveau requis dans la langue du pays d'accueil.

Il est rappelé qu'une mobilité ERASMUS sortante est possible une fois par cycle. Une 2<sup>e</sup> demande peut être faite, mais elle ne sera pas prioritaire pour son financement.

## PROJETS 2022-23

- Finir de se mettre en conformité avec la Charte Erasmus: **mise en ligne d'un tableau de conversion** (d'équivalence) **des notes françaises et étrangères** (Europe et hors Europe) **pour la transcription des notes obtenues dans l'université d'accueil** à destination des étudiant.e.s sortant.e.s (transparence) et des référent.e.s RI (qui attribuent les notes dans le système de notation français).

Une synthèse à partir des tableaux établis par d'autres universités sera faite et présentée à la Commission lors d'une prochaine séance.

**Il est convenu que désormais le travail de conversion des notes pour les étudiant.e.s sortant.e.s sera fait par les référent.e.s RI** (et non le service administratif des RI).

Le tableau de conversion qui était utilisé par le service RI jusqu'à ce jour sera transmis aux référent.e.s pour leur utilisation jusqu'à la mise en place du tableau de conversion de notre UFR.

- Rédiger **une charte de l'étudiant.e en mobilité sortante**.

Son objet : définir les droits et les devoirs de l'étudiant.e partant en mobilité internationale dans le cadre de son parcours à l'UFR SHA. Elle définit, en particulier, les règles qui sont appliquées au retour de mobilité pour la validation de la période d'études passée dans l'université d'accueil.

- Travailler à l'élaboration d'une nouvelle **convention**, plus adaptée, **pour les stages à l'étranger** (en collaboration avec le service Insertion, les autres composantes de l'UP et le SURIEE).

Les conventions actuelles sont pensées sur le modèle des stages réalisés en France. Or il y a des conditions telles que la gratification et la prise en charge des frais de transport, issues du droit français, qui sont refusées par les structures d'accueil étrangères car elles n'existent pas dans les conditions de stage de leur pays. Elles entraînent le refus des stagiaires français. D'autres composantes de l'UP consultées ont dit rencontrer le même problème et parfois utiliser les conventions des entreprises étrangères.

Une convention en langue anglaise existe au sein de l'UP. Il doit être vérifié si elle est une simple traduction de la convention en français ou si elle est adaptée.

Une référente suggère un autre projet qu'elle a elle-même mis en place pour les étudiant.e.s sortant.e.s de son département. Il s'agit de recueillir les témoignages de ces étudiant.e.s pour les mettre en ligne sur la page du département, et éventuellement de mettre ces étudiant.e.s en contact avec des candidat.e.s au départ.

Il serait donc possible d'étendre cette initiative à tous les départements et de mettre les témoignages en ligne sur le site de l'UFR sur la page du service RI.

## INFORMATIONS GENERALES

- Pot de bienvenue des étudiant.e.s Erasmus le 29/09 à 13h30 à l'Hôtel Fumé.
- Pot d'accueil des étudiant.e.s « Reste du monde » le 20/10 à 14h00 à l'Hôtel Fumé.

Ce pot d'accueil pour les étudiant.e.s non ERASMUS est une nouveauté. L'an prochain, c'est un pot de bienvenue commun à tous les étudiant.e.s étranger.e.s qui sera organisé, suivi d'une visite guidée de la ville.

- Réunion d'information mobilité sortante le 24/11 à 14h en amphi Bourdieu E18.
- Campagne Groupement Scientifique à l'International à venir. Classement des demandes par la Commission RI au mois de novembre.
- Campagne Etudes en France avec l'ouverture du dépôt des candidatures sur la plateforme le 01/10.
- Lancement du prochain appel à demande d'aide complémentaire à la mobilité internationale pour le second semestre de l'année universitaire 2022-2023 de début décembre à mi-février.

## ANNEXE 1

| Période                | Étapes   | Responsabilités/ tâches  |
|------------------------|--|--|
| <b>Avril</b>           | L'université partenaire envoie les nominations (étudiants sélectionnés) au Pôle RIED.  | Université partenaire  |
| <b>Mai</b>             | Envoi de divers documents aux Etudiants Entrants (EE) : <ul style="list-style-type: none"> <li>• La factsheet (infos logement, noms des référents RI des départements, Centre FLE, etc.)</li> <li>• Le lien vers le catalogue de cours</li> <li>• La fiche de vœux pour le choix des cours</li> <li>• la fiche de renseignements (« application form ») pour l'inscription administrative</li> </ul> | Pôle RIED  |
| <b>Mai/Juin</b>        | Réception des fiches de vœux pour les cours remplies par les EE (deadline le 15 juin).   | Pôle RIED  |
|                        | Envoi des fiches de vœux aux référents RI des départements.  | Pôle RIED  |
|                        | Réception, vérification, correction et validation des fiches de vœux. Eventuels échanges avec l'EE pour l'établissement de la fiche de vœux.   | Référent RI du département concerné par la discipline de formation de l'étudiant (1) (2) |
|                        | Retour des fiches de vœux visées par les référents RI au Pôle RIED.  | Référent RI  |
| <b>Juin</b>            | <b>Etudiants Erasmus</b>   |  |
|                        | Ils remplissent leur contrat pédagogique en version papier ou sur le Dashboard (OLA = Online Learning Agreement) sur la base de leur fiche de vœux validée par le référent RI.   | Les EE   |
|                        | Le référent RI signe le contrat pédagogique (en ligne, il est prévenu par mail et reçoit le lien pour accéder à la plateforme).  | Référent RI  |
|                        | L'université partenaire signe (les 3 signatures conditionnent le paiement des bourses).  | Université partenaire  |
|                        | <b>Etudiants conventions hors Europe</b>   |  |
|                        | Les procédures varient selon les pays.   |  |
| <b>Juillet</b>         | Inscriptions administratives sur Apogée et attribution des n° d'étudiants. L'étudiant peut déjà avoir accès à son ENT.   | Pôle RIED  |
| <b>Fin août/ Sept.</b> | Accueil individuel des EE : remise des cartes, informations transversales (Transport, RU, sport, santé, plan de la vie, etc.). Ils sont invités à se présenter aux enseignants des cours qu'ils suivront.  | Pôle RIED  |
|                        | - Vérification avec l'EE de la compatibilité des cours choisis avec l'emploi du temps.<br>- Eventuelle modification du contrat pédagogique (deadline 4 octobre).<br>- Information sur les M3C des cours choisis aux EE et au pôle RIED.  | Référent RI  |
|                        |  |  |
| <b>Fin septembre</b>   | Pot de bienvenue des EE, remise des goodies, visite de la ville.   | Pôle RIED + Référents RI   |
| <b>Au fil de l'eau</b> | Envoi au Pôle RIED des notes obtenues par les EE qui font l'objet d'évaluations spécifiques (différentes des M3C maquette).  | Référent RI via les enseignants responsables des matières                                |

(1) Quel que soit par ailleurs le nombre de cours choisis par l'EE dans et hors sa discipline de formation. (2) Le référent RI du département concerné par la discipline de formation de l'étudiant informe les référents RI des départements concernés par les choix de cours faits hors de la discipline de formation.